

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 20 DÉCEMBRE 2023 À 20 H 18 (TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR L'ANNÉE 2024)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle le mercredi 20 décembre 2023 à compter de 20 h 18 sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire:
Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère

Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent:

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 20 h 18 et souhaite la bienvenue aux conseillers, au directeur général et greffier et aux citoyens présents.

2023-12-381 <u>2. CONSTATATION DU QUORUM</u>

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2023-12-382 <u>3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Dépôt de documents et de correspondance
- 5. Adoption du Règlement 2023-533 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2024
- 6. Affaires nouvelles
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. <u>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE</u>

Aucun.

2023-12-383 <u>5.</u> ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-533 FIXANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE <u>GÉNÉRALE ET LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR L'ANNÉE 2024</u>

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tarifs font l'objet d'un ajustement afin de refléter la réalité économique actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Règlement 2023-533 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2024.

<u>6. AFFAIRES NOUVELLES</u>

Aucune.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-12-384 <u>8. LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 37.

Marc Loisel, maire	Daniel Langlois, directeur général/greffier